



Comité Syndical

29 JANVIER 2014 à 18h35

Procès-verbal succinct

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 29 janvier 2014, les membres du Syndicat Mixte du Bergeracois pour le Gestion des Déchets se sont réunis à la salle des fêtes de Monbazillac sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PEYREBRUNE.

Membres votants présents : 45 membres représentant 98 voix.

Présents : M. BOURGEOIS Michel, M. BOUCHERIE Christian, M. SAUBADU Christian, Mme BRANDELY Liliane, M. BOUSCAILLOU Michel, Mme LECOQ Viviane, M. PRIVAT Alain, Mme TANNEAU MOUTON Vonik, M. PEYREBRUNE Jean Pierre, M. ZAVAN André, Mme BOISSEL Josiane, M. EYMAR Michel, M. CARPE Claude, M. NIO Michel, Mme GUILIANELLI Béatrice, M. LEYX Denis, Mme PARSAT Joëlle, M. DUPUY François, M. THIEBAULT Michel, M. GRIMA Laurent, M. MORNAC Serge, Mme SERNAGLIA Claudine, M. VISENTINI René, M. BONNY Daniel, Mme BOILLIN Françoise, M. CASTANIER Jean Paul, M. CHAUVEAU Thierry, M. SALAMAND Benoît, Mme Anne-Marie MARQUAIS, M. LAFON Michel, Mme KEMP Pamela, M. ANGELY Michel, M. CAVAILLE Guy, Mme TRAN Martine, M. RABIER MARTY Guy, M. ROY Pascal, M. Yves WROBEL, Mme BION Annie, M. VALADE Patrice, M. GREIL Roland, M. RONDONNIER Marcel, M. BAILLY Gérard, M. BORDES Yves, M. LACOTTE Jean, Mme ARCHIPZUK Anne-Marie.

Autres membres présents : Mme MAUMY Francine (suppléant).

Absents excusés : M. ROUSSEAU Dominique, Mr CAPURON Didier, M. CASTANG Alain, M. CONSOLI Patrick, M. LE NAOUR Michel (suppléant), Mme COLET Marie-Cécile, M. LABORDE Jacques, M. LEGLISE BLANCHARD Francis (suppléant), Mme LEON Françoise, M. MAURY Aurélien (excusé).

Absents : M. MALAUBIER Gérard, M. DOUCET Henri, M. LYORIT Bernard, Mme COUSIN-DAULIAC Carole, Mme AUBINEAU Corinne, M. CHOUET François, M. LETURGIE Marc, Mme DE MONTE Françoise, Mme LEPAINTE Françoise, M. LAVASSIERE René, M. PORTOLAN Jean-Claude, M. BOUCHER Moïse, M. DELMARES Frédéric, M. JOIRET Daniel, M. PUYPONCHET Philippe, M. CONSTAND Patrick, M. MONTAGUE Donald, M. COMTE Richard, M. HEYERE Arthur, M. ROUSSELY Jean-Paul, M. ROLLET Patrick, M. CAMPENAERTS Constant, Mme ROSETE Marie Claude, M. ROQUES David, M. NACHTERGAEL Jean-Luc, M. LUCIEN Gil, M. DELAYRE Denis, M. D'HAUTEFEUILLE Vianney, Mme QUEILLE-RIVIER Anne-Marie, M. FREYRY Claude, M. POTIER Denis, M. ALARY Jean Luc.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Claude CARPE est désigné comme Secrétaire de Séance.

Adopté à l'unanimité par 98 voix pour.

II- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur Claude CARPE donne lecture du procès-verbal du 11 décembre 2013.

Adopté à l'unanimité par 98 voix pour.

III - ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est modifié comme suit : la délibération concernant la demande d'accès à la déchèterie de MIRAMONT est retirée et la délibération concernant l'intervention du SMBGD pour 6 communes du secteur d'Eymet est rajoutée.

L'ordre du jour est donc le suivant :

- Débat d'orientation budgétaire 2014,
- Ouverture de crédits anticipés à l'investissement,
- Attribution d'un cadeau

- Demande de subvention – Acquisition de bacs roulants
- Demande de subvention – Acquisition de colonnes à verre
- Intervention du SMBGD pour 6 communes du secteur d'EYMET

INFORMATION :

- Intervention des représentants du SMD3

Adopté à l'unanimité par 98 voix pour.

IV - DELIBERATIONS :

1) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2014

La démarche consiste à mettre en exergue les objectifs principaux du Syndicat pour l'année 2014 et les éléments de recettes et dépenses afin d'analyser leur incidence dans la construction du budget à venir.

Les éléments déterminants :

- Le traitement des déchets :
 - Les tonnages de déchets 2013 ont évolué de la manière suivante :
 - le tonnage sacs jaunes a augmenté de 3,4% (7% attendu) (+ 2,24% en 2012) (objectif 2014 + 5%).
 - le tonnage sacs noirs a baissé de 1,25% (-1,9 attendu) (-1,83 % en 2012) (objectif 2014 -1%)
 - un tonnage du verre a augmenté de 2% (+2,05 % attendu) (+2,05 % en 2012) (objectif 2014 +2%)
 - les tonnages en déchèteries sont à la baisse sur pratiquement tous les déchets (- 14%/déchets verts et bois, +0,6%/gravats, -10%/ferraille, -17%/papier-carton, - 22%/non valorisable).
 - la valeur des rachats de matériaux en baisse (moins de tonnage, prix des matières premières)
- Le financement de la construction de la nouvelle déchèterie de Bergerac, a été assuré sur les années passées et n'a de répercussion budgétaire sur 2014 qu'en ce qui concerne le remboursement des emprunts
- Les excédents budgétaires antérieurs sont devenus des plus limités
- Les nouvelles consignes de tri conduisent à une augmentation des tonnages de sacs jaunes, mais également à un accroissement des refus
- L'intégration au SMBGD de 6 nouvelles communes autour d'EYMET impactera le budget
- L'accueil de l'amiante
- L'augmentation des taux de TVA

INVESTISSEMENT

● **INVESTISSEMENT – Résultat 2013**

- Un résultat d'exercice de : - 400 000,00 €
- Compte tenu du solde antérieur, un résultat de : - 31 000,00 €
- Un solde des restes à réaliser de : + 1 000,00 €
- Soit un besoin de financement de : 30 000,00 €

● INVESTISSEMENT – Prévisions 2014

- EN INVESTISSEMENT – DEPENSES

- le déficit reporté de 31 000,00 €
- en report, un petit montant lié aux derniers paiements pour la nouvelle déchèterie de Bergerac
- le capital des emprunts à rembourser (montant sensiblement constant désormais, de l'ordre de 130 000,00 €)
- le réaménagement de l'ancien site de la déchèterie de Bergerac
- quelques travaux sur les autres déchèteries (barrières de protection, signalétique)
- l'acquisition de colonnes à verre, bacs roulants, composteurs (d'un montant en augmentation pour tenir compte des nouvelles communes)
- des écritures d'ordre habituelles (amortissement des subventions)

- EN INVESTISSEMENT - RECETTES

- l'affectation de l'excédent de fonctionnement pour couvrir le déficit de : 30 000,00 €
- le FCTVA de : 176 000,00 €
- des subventions pour les colonnes à verre et composteurs : 5 000,00 €
- pas de besoin d'autofinancement
- pas de besoin d'emprunt
- les amortissements : 175 000,00 €
- les opérations d'ordre

La section d'INVESTISSEMENT devrait s'équilibrer à hauteur de 395 000 € (1 050 000 € en 2013)

FONCTIONNEMENT

● FONCTIONNEMENT – Résultat 2013

- Un résultat d'exercice de : - 175 000,00 €
- Compte tenu du solde antérieur, un résultat à affecter de : + 109 000,00 €
 - dont : 30 000,00 € affectés en recettes d'investissement
 - et : 78 000,00 € repris en fonctionnement

● FONCTIONNEMENT – Prévisions 2014

- EN FONCTIONNEMENT – DEPENSES

- dépenses courantes habituelles de fonctionnement : fluides, fournitures, taxes, maintenance, locations (stables)
- acquisitions de sacs jaunes : 113 000,00 € (en hausse du fait de l'accroissement des tonnages, de l'intégration des nouvelles communes et de l'augmentation de la TVA)
- tri des recyclables : (augmentation des tonnages / nouvelles consignes du tri, nouvelles communes ; prise en compte des coûts différents / intégration par le SMD3 de l'aide ECO-EMBALLAGE)
- enfouissement des sacs noirs : 2 160 000,00 € (en augmentation malgré une attente d'une baisse du tonnage; mais intégration des nouvelles communes et TVA de 7% à 10%)
- collecte du verre : 62 000,00 € (augmentation / tonnages, tarif, nouvelles communes)
- exploitation des déchèteries :
 - Bergerac : en baisse / tonnages, démantèlement ; mais accueil amiante
 - St Pierre d'Eyraud : en baisse / tonnages et démantèlement
 - Issigeac : en baisse / tonnages et démantèlement

- Sigoules : en baisse / tonnages et démantèlement
 - participations pour les déchèteries voisines : augmentation / nombre des visites et intégration des nouvelles communes
 - dépenses de communication : en augmentation / amiante
 - charges de personnel : stables; seules évolutions statutaires
 - indemnités élus, receveur : idem
 - dépenses imprévues : 20 000,00 €
 - contribution SMD3 : 383 000,00 € (augmentation / population, nouvelles communes)
 - subvention Ligue contre le Cancer : 8 000,00 € (idem)
 - remboursement des intérêts d'emprunts : 50 000,00 € (idem)
 - dotation aux amortissements : 175 000,00 € (augmentation / patrimoine)
 - pas de virement à la section d'investissement
- **EN FONCTIONNEMENT – RECETTES**
- excédent antérieur de : 78 000,00 €
 - vente des matériaux : en baisse / tonnage à la baisse, cours des matières premières
 - facturation aux professionnels : en baisse / nombre de visites
 - soutien d'ECO-EMBALLAGE : intégration par le SMD3 de l'aide ECO-EMBALLAGE dans le coût de traitement des Propres et Secs
 - produits divers et écritures d'ordre
 - contribution des communes d'un montant de 4 276 000,00 € (+ 5,22% pour les 73 communes initiales; plus la participation des nouvelles communes)

Monsieur Jean-Pierre PEYREBRUNE souligne qu'il faut une augmentation de 5,22% pour équilibrer le budget du Syndicat. Dans l'assemblée, il est précisé que cette augmentation se répercutera également sur les budgets communaux.

La section de FONCTIONNEMENT devrait s'équilibrer à hauteur de 4 786 000 € (5 287 000 € en 2013)

Dans l'assemblée, il est demandé s'il y a une augmentation des refus. Monsieur Jacques CHABAUD répond qu'effectivement, avec les nouvelles consignes de tri qui stipulent que tous les emballages plastiques sont admis, il y a une tendance pour les usagers à aller au-delà, et on constate une augmentation des refus (emballages en polystyrène, objets divers en plastique ; nous avons un coût supplémentaire à assumer).

Le Comité Syndical prend acte de cette présentation, et de la mise en œuvre de ce Débat d'Orientation Budgétaire à l'unanimité.

2) OUVERTURE DE CREDITS ANTICIPES A L'INVESTISSEMENT

Monsieur Jacques CHABAUD explique qu'il faut ouvrir des crédits pour pouvoir engager quelques dépenses en investissement avant le vote du budget.

Selon l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est possible d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits ouverts afférents au remboursement de la dette.

Pour notre syndicat, il est nécessaire de pouvoir assurer au plus vite certaines dépenses selon le tableau estimatif ci-dessous :

Investissement	Coût prévisionnel
<u>2051 – Concessions et droits similaires</u>	550,00 €
<u>2183 – Matériel de bureau et informatique</u>	4 000,00€
<u>21578 – Installations matériel et outillage</u> - colonnes à verres et bacs roulants	25 000,00€
TOTAL	29 550,00 €

La somme inscrite à la section d'investissement du budget 2013 était de 1 050 786.14€ dont 131 500,00€ pour le remboursement de la dette, d'où une limite de 229 821.53€ pour l'ouverture de crédits anticipés pour 2014. Les crédits proposés respectent cette limite.

Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, cette ouverture de crédits anticipés.

3°) ATTRIBUTION D'UN CADEAU

Monsieur Jacques CHABAUD informe que le Syndicat a coutume d'offrir un présent lors de la naissance d'un enfant.

Monsieur Jean-Pierre PEYREBRUNE explique que le receveur nous demande de prendre une délibération car nous sortons des missions classiques du Syndicat.

Monsieur Claude CARPE explique qu'il a du prendre aussi une délibération pour l'octroi d'un cadeau à un agent dans sa commune.

Selon la réglementation, le Syndicat doit prendre une délibération décidant de l'octroi d'un cadeau aux agents dans le cadre d'une naissance.

Melle Julie BOUTAL et Melle Emilie PONARD ayant eu chacune un enfant, Il est donc proposé aux membres du Comité Syndical de délibérer sur l'octroi d'un cadeau (chèques cadeau) d'une valeur de 100,00 € pour chacune d'elle.

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Valide l'octroi d'un cadeau offert à ces agents pour un montant total de 200,00 €.
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

4°) ACQUISITION DE BACS ROULANTS - DEMANDE DE SUBVENTION

Afin de faciliter les dépôts et les collectes de déchets recyclables dans les bâtiments municipaux, le SMBGD souhaite continuer à acquérir des bacs roulants jaunes pour augmenter le parc actuellement en place. Il y a donc lieu de disposer d'un nouveau marché et une nouvelle consultation de fournisseurs doit être engagée, en vue d'acquérir :

- Des bacs roulants de 770 Litres

Pour une estimation totale de : 7 876,32 € H.T

Le Comité Syndical autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à solliciter une subvention d'un montant aussi élevé que possible auprès du Conseil Général et à signer les documents nécessaires.

5°) ACQUISITION DE COLONNES A VERRE- DEMANDE DE SUBVENTION

Le marché concernant l'acquisition de colonnes à verre est arrivé à son terme. Aussi, afin d'augmenter le parc actuellement en place, il y a lieu de disposer d'un nouveau marché. Une nouvelle consultation de fournisseurs doit être engagée, en vue d'acquiescer :

- 16 colonnes à verre de 4 m³

Pour une estimation totale de : 20 000,00 € H.T

Le Comité Syndical autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à solliciter une subvention d'un montant aussi élevé que possible auprès du Conseil Général et à signer les documents nécessaires.

6°) INTERVENTION DU SMBGD POUR 6 COMMUNES DU SECTEUR D'EYMET

Monsieur Jacques CHABAUD rappelle la délibération qui a été prise pour que les 6 communes (Eymet, Fonroque, Razac d'Eymet, Serres et Monguyard, Saint Julien d'Eymet et Sainte Eulalie d'Eymet), précédemment rattachées au SMIVAL du Lot et Garonne, intègrent le SMBGD. Mais cette délibération prise par le Syndicat en 2013 ne suffit pas, il faut que la Sous Préfecture de Bergerac prenne un arrêté pour accepter l'intégration de ces communes au Syndicat.

Ce n'est que lorsque l'arrêté sera pris, que les 6 communes deviendront réellement membres du Syndicat et pourront verser au Syndicat leur contribution.

En attendant, il faut prévoir que nous puissions intervenir en tant que prestataire de service auprès de ces communes qui dès lors auront à rémunérer les prestations correspondantes pendant cette période de transition.

Il est demandé dans l'assemblée si cette période de transition va être longue. Il est répondu qu'il est difficile d'en évaluer la durée, qui relève de la Sous-Préfecture.

Par ailleurs, il est précisé que la délibération concernant l'accès à la déchèterie de Miramont est retirée car on ne peut pas payer pour des communes qui ne sont pas encore adhérentes au Syndicat.

6 communes (Eymet, Fonroque, Razac d'Eymet, Serres et Monguyard, Saint Julien d'Eymet et Sainte Eulalie d'Eymet) ont demandé en 2013, via leur Communauté de Communes Val et Coteaux d'Eymet, leur retrait du SMIVAL 47 et leur adhésion au SMBGD à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le SMBGD a délibéré favorablement le 11 décembre 2013.

A ce jour l'arrêté préfectoral correspondant n'a pas encore été pris et l'adhésion de ces 6 communes à notre syndicat n'est pas encore effective.

Pendant cette période intermédiaire au cours de laquelle les déchets de ces communes sont toutefois désormais gérés en Dordogne, la collecte du verre effectuée par notre syndicat, etc. il y a lieu de gérer la transition d'une manière particulière.

En l'occurrence, il est proposé que le SMBGD intervienne à compter du 1^{er} janvier 2014, jusqu'à l'adhésion pleine et entière de ces communes, en tant que prestataire de services et facture, au coût réel, les prestations effectuées.

A leur adhésion, date de l'arrêté préfectoral, se substituera prorata temporis la contribution telle que pour les autres collectivités membres du SMBGD.

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

-Accepte que le SMBGD intervienne, en tant que prestataire de service pour 6 nouvelles communes, comme exposé ci-avant,

-Autorise Monsieur le Président à signer tous documents afférents.

V - INFORMATIONS :

INTERVENTION DES REPRESENTANTS DU SMD3

Monsieur François ROUSSEL présente tout d'abord le Directeur du SMD3, Monsieur Sylvain MARTY et ensuite les compétences du SMD3 (transfert des déchets résiduels et des déchets propres et secs, le transport, le traitement, la gestion optionnelle des déchèteries, la communication et la coordination des actions locales).

Il informe que le centre de tri de La Rampinsolle a fait l'objet d'une modernisation suite à l'extension des consignes de tri (+15% en tonnage, + 30% en volume), et que l'ISDND de Saint Laurent des hommes a été transformée (passage en mode bio-réacteur pour réduire les nuisances).

Il précise également qu'il existe une filière de traitement des lixiviats.

Il rappelle l'incident survenu en août 2012, où 8 chiens ont été empoisonnés par des cyanobactéries après avoir bu dans le ruisseau le Babiole.

Il précise que la responsabilité du SMD3 a été écartée mais que cet incident a eu des conséquences sur le SMD3 occasionnant des dépenses supplémentaires. En effet, La Préfecture de la Dordogne a pris un arrêté d'urgence pour empêcher les rejets des lixiviats dans le ruisseau, et leur évacuation sur Milhac et Lacq a occasionné un surcoût de 500 000,00€ sur un an. Un projet de traitement de ces lixiviats est en cours, mais avec des coûts encore significatifs.

Le SMD3 s'investit également dans une démarche pédagogique avec des actions de communication comme les agendas scolaires, les olympiades du TRI, la campagne départementale et un spectacle musical tous les 2 ans.

Les actions de communications en 2014 s'orientent vers la lutte contre le gaspillage alimentaire et la gestion des bio déchets (distributions de poules), animations dans les écoles.

Concernant l'évolution des coûts du traitement des déchets, on a une augmentation pendant la mandature de 12% pour les déchets résiduels, de 4% pour les déchets propres et secs, 5% pour les déchets verts.

Les projets du SMD3 sont les suivants :

- mise en place d'une filière bois départementale.
- protection incendie des centres de tri et modernisation du centre de tri de Marcillac Saint Quentin.
- Réalisation des bâtiments d'accueil de Saint Laurent des Hommes, transformation en éco-pôle.
- réalisation d'une nouvelle filière de traitement des lixiviats à Saint Laurent des Hommes.

Monsieur Sylvain MARTY explique la nouvelle tarification pour les sacs jaunes. Sous l'ancien système, les Syndicats de déchets réglaient un acompte tous les mois pour les propres et secs. De son côté, Le SMD3 recevait avec un décalage important des subventions d'ECO- EMBALLAGES qui était reversées par la suite aux différents Syndicats du territoire.

Avec le nouveau système, les adhérents devraient être gagnants, il n'y aura plus d'acompte mensuel ni reversement des subventions. Tout devrait être inclus (subventions ECO- EMBALLAGE, vente des matériaux et subventions ECO- FOLIO).

La séance du Comité Syndical est levée à 20 H.

Le Président

Jean Pierre PEYREBRUNE